



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Arrêté du 5 février 2026 modifiant l'arrêté  
du 22 décembre 2025 fixant la  
composition de la commission  
spécialisée  
pour les prises en charge et  
accompagnements médico-sociaux de la  
conférence régionale de la santé et de  
l'autonomie Nouvelle-Aquitaine**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté du 26 janvier 2026 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la Nouvelle-Aquitaine modifié ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature en date du 10 octobre 2025 publiée au recueil des actes administratifs sous le n° R75-2025-227 le 14 octobre 2025 ;

## Arrête

**Article 1er :** la composition de la commission pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Nouvelle-Aquitaine est modifiée comme suit :

**1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :**

- un conseiller régional :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Christine GRAVAL	Christine SEGUINAU	Véronique HAMMERER

- deux présidents de conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Sandrine PRECIGOUT (Vice-présidente chargée de la santé humaine et environnementale)	Michel CARTERET (Conseiller Départemental)	Isabelle LAGARDE (Conseillère départementale 16)
Anne-Florence BOURAT (Vice-Présidente déléguée en charge de la santé 86)	Jérôme NEVEUX (Conseiller Départemental - Jaunay-Marigny)	Valérie DAUGE (Conseillère départementale de Châtellerault 86 )

- un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours		

- un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Carine QUINOT (Adjointe au maire de Seignosse 40)	Alban LACAZE Maire de Riupeyroux 64	

**2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :**

- deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Danielle BOIZARD FNAR	Bertrand ROUZADE FNAR	Jean-François CORNET FNAR
Philippe ROCA UNAFAM	Martine DOS SANTOS UNAFAM	Claude HAMONIC UNAFAM

- deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Josiane SHIPLEY (16) UDCFE CGC	Pierre JALADE (16) FGR / FP	Joaquim MARTIN (16) France Alzheimer
Fabienne POULVELARIE Union santé départementale CGT Corrèze	Francine BERTRAND (19) Association « Le fil des aidants »	Véronique DUBEAU-VALADE (19) FEPEM

- deux représentants des associations des personnes handicapées :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Xavier PARTAUD (16) FNATH	Lise FOREST-PASCAL (16) ADIMC 16	Nathalie PASCAUD (16) ARDEVIE 16
Jacqueline TALIANO (24) APEI Périgueux	Huguette BARGAIN (24) APEI Périgueux	Jean Philippe LAVAL (24) CROIX MARINE

**3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article 1432-28 :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Yvon LE YONDRE Président du CTS 33	Cédric WEIS-BRÜTIER Vice-président du CTS 33	

**4° Collège des représentants des partenaires sociaux :**

- **un représentant des organisations syndicales de salariés :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Brigitte LAVIGNE CFDT	Robert TESSIER CFDT	Priscille KAMGANG CFDT

- **un représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Dominique DECRESSAC AXESS Employeurs santé social	Hélène ANTONINI-CASTERA AXESS Employeurs santé social (Fondation John Bost )	Julie VAREZ AXESS Employeurs santé social (Croix-Rouge française)

- **un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Jean-Luc DELABANT Union nationale des professions libérales	Dany GUERIN Union nationale des professions libérales	Jean-Marc DEMAY UNAPL Nouvelle-Aquitaine

- **un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Désignation en cours</i>	Christian DANIAU	

**5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :**

- **un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>
Jean-Louis REYNAL Association de soutien de la Dordogne	Anne POULAIN ASD	Monique ROGARD Ligue des droits de l'homme

▪ un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Robert RAYNAUD	Françoise BEYSEN	Robert GERMON

7° Collège des offreurs des services de santé :

▪ quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Emmanuel NOIRAUT Uriopss	Rebecca BUNLET Uriopss	Laurent PETIT Uriopss
Sébastien JACQUET GEPSO (EPNAK 33)	Stéphanie DEBLOIS GEPSO (PTI Coutras 33)	David PALA GEPSO (EPAC les deux Séquoias Bourdeilles 24)
Christophe BERTHELOT FEHAP (DG des PEP64)	Laurent MATHIEU FEHAP (ADAPEI 79)	Patrick COLO FEHAP
Séverine RECORDON GABORIAUD Nexem (DG APAJH 86)	Laurence GUENARD Nexem (Association Martouré)	Thomas GUITTON Nexem (IRSA)

▪ quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Sophie BIDEAU Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées SYNERPA	Kevin CROIZER Groupe Arvi SYNERPA	Désignation en cours
François LOISEAU FEHAP (TREMA Association 17)	Jonathan DE BELMONT FEHAP (Association d'action sanitaire et sociale Sud Aquitaine)	
Michel ANTOINE UNA 24	Edouard DELORME UNA 47	Alain PROUX UNA 1686
Justine WARMEZ, directrice EHPAD Lastide-Roquefort (40)	Corine SOLANA – HEILIGENSTEIN Directrice EHPAD de Garlin (64)	Matthieu MAUFERON EHPAD Montbron (16)

▪ un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nicolas BOURGUIGNON Fédération des acteurs de la solidarité (CEID Addiction)	Catherine ABELOOS Fédération des acteurs de la solidarité	Guillaume DEL SORDO Fédération des acteurs de la solidarité (AURORE Association)

- un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin ;

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Charles BOURRAS URPS Médecins	Didier SIMON URPS Médecins	Patrick LAMAT URPS Masseurs-kinésithérapeutes

**Article 2 :** siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins désignés lors de la première réunion de la commission :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nathalie RENVERSADE Déléguée régionale FNEHAD	Camille BONNEVAL Déléguée régionale adjointe FNEHAD	Marie France BARREAU Déléguée régionale adjointe FNEHAD
Pierre SAZERAT Président d>Addictions France en NA	Philippe CASTERA Vice-Président d'Association Addictions France	Bruno NADIN Secrétaire d'Associations Addictions France

**Article 3 :** Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de cinq ans à compter de l'arrêté initial du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Article 4 :** Participant, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général dans la région Nouvelle-Aquitaine ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

**Article 5 :** Est élue présidente de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : Jacqueline TALIANO

**Article 6 :** Est élue vice-présidente de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : Dominique DECRESSAC

**Article 7 :** Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 5 février 2026